

RAPPORT ANNUEL 2025

DES ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS AU SEIN DES SEML-SPL et SPLA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel au Conseil Municipal des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein des sociétés d'économie mixte, des sociétés publiques locales et des sociétés publiques locales d'aménagement, à savoir :

- SAEM Loire Océan Développement (LOD)
- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
- SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA) ;
- SAEM Loire Atlantique Développement SELA (LAD SELA)
- SPL Loire Atlantique Développement (LAD SPL)
- *SPL Erdre Cens Chézine Restauration durable (E2CRD)*

Le contenu du rapport prévu par l'article L. 1524-5 du CGCT est précisé par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023, au titre de l'exercice 2022.

Doivent être notamment précisés :

- Les modifications des statuts effectuées dans l'année et l'évolution de son actionnariat intervenu, en conservant l'historique des cinq dernières années
- L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique
- La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement
- L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société
- L'information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet
- Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales (SPL).

La production de ces rapports s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur l'ensemble des structures associées dépendant directement de la Ville de SAINT-HERBLAIN et de vérifier que ces sociétés agissent en conformité avec ses orientations.

Les éléments du rapport annuel portent sur :

- **La vie de la société** : fiche signalétique, actionnariat, filiales et participations, contrôle analogue pour les SPL et l'ordre du jour des Conseils d'Administration.
- **La situation financière et économique de la société** : comptes annuels, relations financières avec la ville, et contrôles éventuels dont la société fait l'objet. Perspectives.
- **L'activité opérationnelle de la société** : concessions d'aménagement, opérations propres
- Le cas échéant, l'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité et les contrôles éventuels.

Liste des documents consultables pour chaque société :

- Rapport de gestion annuel sur les activités de l'exercice clos au 31 décembre
- Rapport sur le gouvernement de l'entreprise (dont la fiche signalétique de la société)
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

SAEM LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Fiche signalétique

Rapport sur le gouvernement de l'entreprise

Au 31 décembre 2025

Société Anonyme d'Economie Mixte Loire Océan Développement (LOD)	
Date de constitution	9/03/1965
RCS Nantes B	865 800 767
Siège social - Adresse administrative	34 rue du Pré Gauchet 44000 NANTES
Numéro de SIRET	865 800 767 000 69
Président du Conseil d'Administration	Anthony DESCLOZIERS (08/09/2020)
Vice-Président du Conseil d'Administration	Pascal PRAS (08/09/2020)
Représentants des collectivités locales aux Assemblées Générales	NANTES METROPOLE : Anthony DESCLOZIERS (17/07/2020) SAINT-HERBLAIN : Jérôme SULIM (04/07/2020) Jocelyn BUREAU (28/04/2026)
Directeur Général de la société	Christian GIBOUREAU
Commissaire aux comptes	Cabinet KPMG

Objet social de la société

En référence aux statuts de la société, dernière modification statutaire- article 6 « Capital social », en A.G.E. du 15 novembre 2022 et par décisions corrélatives du C.A. du 18 octobre 2022.

Sur le territoire de la métropole NANTES/SAINT-NAZAIRE, la société a pour objet social, principalement :

- Etudier et de réaliser des opérations d'aménagements opérationnels, à vocation d'habitat et activités économiques.
- Procéder à l'étude et à la réalisation de tous projets se rapportant au développement urbain et à l'aménagement du territoire.
- Etudier et de procéder à la construction, et la restauration d'immeubles à usage d'habitation, d'activités commerciales, artisanales, industrielles, ou de services d'équipements publics ;
- Gérer et/ou de vendre tous équipements de toute nature, quels qu'en soient leurs usages et d'en assurer l'entretien et la maintenance.

Au cours de l'exercice 2025, aucune modification statutaire n'a eu lieu.

Actionnariat

Capital social : **1 424 430 €** au 31 décembre 2025

Valeur nominale des actions : **17 €**

Au cours de l'année 2025

Une augmentation du capital social a été décidée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2025, constatée par le conseil d'Administration du 10 février 2026. Le capital social de la SEM LOD de 1 424 430 € passe à 1 874 097 €. L'augmentation de capital, constituée de 26 451 actions nouvelles ordinaires, est décomposée comme suit :

- Nantes Métropole, soit 25 806 nouvelles actions pour un montant de 3 999 930 €,
- Le Crédit Mutuel soit 645 nouvelles actions pour un montant de 99 975 €.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL			Nombre d'actions	Nombre sièges Administrateurs
A fin 2025	En %	En euros		
Collectivités locales	59,74%	850 969 €	50 057	8
Nantes Métropole	51,74%	737 001 €	43 353	7
Ville de SAINT-HERBLAIN	8,00%	113 968 €	6 704	1
Autres actionnaires	40,26%	573 461 €	33 733	6
Caisse des Dépôts et Consignations	14,76%	210 239 €	12 367	1
Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest	11,90%	169 456 €	9 968	1
Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de la Loire	6,52%	92 888 €	5 464	1
Crédit Agricole Atlantique Vendée	4,35%	61 999 €	3 647	1
Loire Atlantique Développement - SELA	1,82%	25 891 €	1 523	1
Action Logement Immobilier	0,80%	11 407 €	671	1
Banque Populaire Atlantique	0,11%	1 581 €	93	
Total	100%	1 424 430 €	83 790	14

Au cours de l'année 2025, nomination de Monsieur Ivan LESPAGNOL en qualité de représentant permanent (Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations) au sein du Conseil d'Administration et de(s) Assemblée(s) Générale(s) de LOD en remplacement de Monsieur Philippe JUSSERAND. Cette décision a pris effet le 28 avril 2025.

Le nombre d'administrateurs est de 14 dont **1 représentant la Ville de SAINT-HERBLAIN aux Conseils d'Administration**, Jérôme SULIM.

Jetons de présence : Néant

Les fonds propres de la société au 31 décembre 2025 sont de **10 899 119 €**, soit un montant de **capitaux propres de 8 795 476 €**.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES en euros	2023	2024	2025
Capital social	1 424 430	1 424 430	1 424 430
Prime d'émission	1 618 161	1 618 161	1 618 161
Réserves légales	122 310	122 310	129 624
Autres réserves	207 520	207 520	207 520
Report à nouveau	5 393 490	5 272 867	5 411 838
Résultat de l'exercice	-120 623	146 285	-249 187
Subventions d'investissement	354 282	303 686	253 090
Total capitaux propres	8 999 570	9 095 259	8 795 476
Total autres fonds propres	5 103 643	2 103 643	2 103 643

Filiales et participations (Rapport de gestion annuel de la société)

ETAT AU 31/12/2025 en k€	Filiale (> à 50%) NOVAPOLE	Participation (10 à 50%) SILLON TERTIAIRE (*)
Capital	2 787	800
Capitaux propres	6 269	- 615
Quote-part du capital détenu	54.39%	11%
Chiffre d'affaires	1 458	1 629
Résultat	-308	-396

(*) Comptes 2024

La SAS SILLON TERTIAIRE

La SAS Sillon Tertiaire a pour objet la prise en bail emphytéotique de l'ensemble immobilier appartenant à Harmonie Investissement Immobilier pour assurer la gestion et l'exploitation des bureaux existants et transformés suite à la réhabilitation du Sillon de Bretagne.

En 2017, versement d'une avance remboursable d'un montant de 58.3 K€ en compte courant d'associés, suivant la part détenue par LOD au capital de la SAS et conformément au plan de redressement voté par les actionnaires de la SAS. En 2024, seulement 1/5 de l'avance a été reversée à LOD (11.7 K€).

A fin 2025, le résultat prévisionnel de la SAS Sillon Tertiaire est négatif de 362 K€ (-396 K€ en 2024). Début 2026, le Président de la SAS a annoncé le dépôt d'une déclaration de cessation des paiements et l'ouverture d'une procédure collective. Les actions, les avances en comptes courant d'associés et toutes les créances rattachées ont été provisionnées à 100% au 31/12/2023 dans les comptes de LOD.

SAS NOVAPOLE IMMOBILIER

La SAS ADEO BELLEVUE créée en 2012, détenue par 2 actionnaires (LOD et CDC) avait pour objectif d'assurer le portage immobilier et la gestion immobilière de la Cour Artisanale « Galilée » et l'immeuble de bureau « La Station ». En 2019, modification de son objet social, ainsi que sa dénomination sociale, elle devient la SAS NOVAPOLE IMMOBILIER, avec un capital social porté à 1 400 000 €.

En avril 2024, le capital de la SAS est porté par augmentation à 2 787 400 €.

Instauration de 3 concessions cadre de services, ayant pour objet de confier à la SAS NOVAPOLE IMMOBILIER par ses actionnaires (LOD - Banque des Territoires CDC - Caisse des Dépôts et Consignation), la mission de constitution de parcs immobiliers et de leur gestion.

Au 31/12/2025, le résultat après IS est de - 307 798 €. La SAS porte en patrimoine, 16 289 m² (9 ensembles immobiliers) confiés en gestion à la SEM LOD. Le portefeuille immobilier de la SAS NOVAPOLE IMMOBILIER prévisionnel représente 14 ensembles immobiliers pour 20 863 m² de surface locative.

Ordres du jour des Conseils d'Administration 2025

Le 20 mai (en présentiel au siège social) : 1/1 représentant de la Ville de SAINT-HERBLAIN présent

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2024.
- Information relative à la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Information sur le résultat définitif 2024 du GIE Loire Océan.
- Arrêté des comptes de l'exercice 2024 et affectation des résultats.
- Approbation du rapport de gestion 2024.
- Information sur les CRACL – Exercice 2024.
- Information sur les conventions règlementées de l'article L.225-38 du Code du commerce et les conventions courantes.
- Présentation sur le rapport sur le gouvernement de l'entreprise.
- Information relative aux contrats d'adhésion.
- Convocation et préparation à l'Assemblée ordinaire.
- Points divers.
- Pouvoirs.

Le 4 novembre (en présentiel au siège social) : 1/1 représentant de la Ville de SAINT-HERBLAIN présent

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 20 mai 2025.
- Approbation du projet d'augmentation du capital social de la société en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Communication aux actionnaires.

- Prise de participation de la SAS NOVAPOLE Immobilier dans la SAS KATRA.
- Autorisation à la cession des murs d'un local commercial.
- Pouvoirs.

Le 16 décembre (en présentiel au siège social) 1/1 représentant de la Ville de SAINT-HERBLAIN présent

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 4 novembre 2025.
- Résultat probable 2025 du GIE Loire Océan.
- Budget prévisionnel 2026 du GIE Loire Océan.
- Résultat probable 2025 de la SEM LOD.
- Budget prévisionnel 2026 de la SEM LOD.
- Autorisation versement fonds propres de la SEM à la SAS NOVAPOLE Immobilier dans le cadre de l'opération de reconversion Ilot Normand à Nantes.
- Point opérationnel.
- Points divers - date du prochain Conseil d'Administration.
- Pouvoirs.

Procédures de contrôles

Contrôle en interne

Pour l'année 2025, le comité d'engagement ne s'est pas réuni.

Contrôles en externe

- Transmission au Préfet des procès-verbaux des CA et AG, des comptes annuels et annexes et des rapports du commissaire aux comptes.
- Comité audit annuel : à la demande de NANTES METROPOLE, en octobre 2021, instauration d'un comité d'audit au sein de la SEM, comme pour tous les autres organismes partenaires pour assurer une présentation annuelle des rapports et comptes à la Collectivité par le commissaire aux comptes en amont du C.A. et en présence de la direction générale et de la Présidence.
Le comité s'est réuni le 5 mai 2025 pour la présentation des comptes de l'exercice 2024 au préalable du C.A. du 20 mai 2025, en présence du président, de la direction générale, et des représentants de la direction de la SEM ainsi que de son CAC et le contrôle de gestion de NANTES METROPOLE.
- Transmission aux collectivités concédant(es), au cours de l'année 2025 de l'ensemble des CRACL à NANTES METROPOLE, **à la Ville de SAINT-HERBLAIN pour l'opération « Bagatelle »** et à la Ville de SAINT JULIEN DE CONCELLES pour la « ZAC Multi-sites ».

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du rapport de gestion annuel et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Sont présentés dans le rapport de gestion annuel de la société :

- Le résultat de la société pour ses 5 derniers exercices clos, conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967
- Les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et des clients de la société (décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes), en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

Chiffres d'affaires – Produits d'exploitation

Au titre de 2025, le C.A. H.T. est de **20 065 809 €**.

RÉPARTITION DU C.A. H.T. en K€	2023	2024	2025
Opérations propres	527	4 132	17 966
Concessions d'aménagement	9 035	6 622	1 714
Mandats	136	186	226
Prestations de services diverses	128	107	159
Total C.A. H.T.	9 825	11 048	20 066
Production stockée	1 660	3 876	-10 096
Subventions d'exploitation	208	177	213
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 525	3 644	1 791
Autres produits	0	1.8	268
Total des produits d'exploitation	15 218	18 747	12 242

Comptes annuels (Postes principaux)

BILAN en K€	2023	2024	2025
Actif immobilisé	5 992	7 169	6 888
Actif circulant	59 553	60 139	52 684
Capitaux propres	9 000	9 095	8 795
Provisions	1 555	1 170	9
Dettes	49 887	54 940	48 664
Total Bilan	65 545	67 309	59 572

En fin d'exercice, le **résultat est déficitaire de -249 187 €**, après impôts des sociétés.

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	15 218	18 747	12 242
Charges d'exploitation	15 694	18 936	12 662
Résultat d'exploitation	-476	-190	-420
Résultat financier	133	217	148
Résultat courant avant IS	-343	27	-272
Résultat exceptionnel	222	142	0
Impôts sur les sociétés	0	22	-22
Résultat net	-121	146	-249

L'effectif moyen est de 11 salariés, pour une masse salariale, avantages sociaux compris de **885 076 €**

Évolution en K€	2023	2024	2025
Effectif moyen des salariés	11.2	10.75	10.65
Rémunération salariale globale	905	882	885

La comptabilité est organisée en interne au sein du GIE Loire Océan et assistée par le Cabinet SYNA Expert-comptable de LOD.

Le cabinet KPMG assure la mission de commissaire aux comptes de LOD pour une période de 6 exercices à compter de l'exercice 2020 jusqu'à l'exercice 2025 inclus.

L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel et du rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées

Les opérations patrimoniales et concessions au 31 décembre de l'année écoulée dont la société LOD est titulaire sont détaillées dans le rapport de gestion annuel.

Le chiffre d'opérations de l'exercice s'élève à **9 322 064 € H.T.**

Opérations par type de contrats de la société au 31 décembre

Les concessions d'aménagement

4 Concessions à vocation économique concédées à LOD, dont l'opération portant sur le Centre Industriel de SAINT-HERBLAIN (Locaux industriels « Bio Ouest »).

8 Concessions à vocation de logement, dont 1 concession concédée par la Ville de SAINT-HERBLAIN, l'opération Bagatelle, pour un budget global de 19 364 K€ H.T.

Les opérations immobilières patrimoniales

- 3 opérations de gestion patrimoniale, dont l'opération du Centre Commercial « les Arcades » à SAINT-HERBLAIN
- 4 opérations propres d'aménagement, dont la Pâtisserie, et le lotissement d'activités économiques Plessis Bouchet à SAINT-HERBLAIN
- 4 opérations propres de construction à vocation économique, dont l'ensemble immobilier d'activités artisanales « Le Panorama » à SAINT-HERBLAIN
- 6 opérations propres de construction pour le compte de la SAS NOVAPOLE IMMOBILIER dont les opérations Mendes France /Grand Bellevue
- 5 mandats d'étude/AMO et 2 mandats de travaux.

Risques et incertitudes

Concessions d'aménagement

L'application du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 23 juin 1999 pour les écritures d'inventaires des concessions a été réalisée sur la base des comptes rendus aux Collectivités Locales arrêtés au 31 décembre 2024 et approuvés par les différents concédant(s), dont la Ville de SAINT-HERBLAIN.

Opérations propres

Pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, LOD a identifié **un nouveau risque significatif nécessitant la constitution d'une provision**. Il concerne l'opération d'aménagement « La Pâtisserie » : une provision pour dépréciation du stock a été enregistrée pour un montant de **852 041 € sur l'exercice 2025** (voir page 10 du rapport de gestion).

Les autres risques constatés sur les exercices précédents demeurent d'actualité et concernent l'opération de promotion immobilière « Le Panorama » : la provision pour risque a été très légèrement augmentée sur l'exercice 2025 pour atteindre 5 000 € (voir page 11 du rapport de gestion).

Evolution de l'intervention de la société – Perspectives 2026

La société va poursuivre ses missions pour mener à terme l'ensemble des opérations et dossiers dont elle a à charge, et continuer par ailleurs à accompagner le développement de la SAS NOVAPOLE Immobilier et la création en 2026 de la SAS ESS de la Métropole Nantaise, dont la SEM sera l'actionnaire majoritaire.

Une nouvelle projection du Plan à Moyen Terme 2026-2032 a été présentée au Directeur Général des Services de NANTES METROPOLE en février 2025. Cette projection pose des sujets fondamentaux sur le positionnement de LOD sur le prochain mandat 2026-2032 (...) afin d'assurer sa pérennité au-delà de 2029.

Un nouveau PMT globalisé à l'échelle de l'UES et intégrant le GIE LOD et la SPLA LOMA, sera lancé début 2027.

Conventions mandataires sociaux *(Rapport sur le gouvernement de l'entreprise)*

Au cours de l'exercice 2025, aucune convention n'est intervenue directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de LOD, conformément à l'article L225-37-4 du code du commerce.

Conventions courantes

En décembre 2024, une nouvelle convention d'avances en comptes courants d'associés a été signée afin de financer les besoins de trésorerie et le développement de la SAS NOVAPOLE IMMOBILIER pour un montant total maximum en principal de 468 K€. Elle fait suite à l'augmentation de capital de la SAS NOVAPOLE IMMOBILIER du 9 avril 2024.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé : Néant

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale : la conclusion du pacte des actionnaires s'est poursuivie en 2025.

SPLA LOIRE OcéAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Fiche signalétique

Rapport sur le gouvernement de l'entreprise

Société Anonyme Publique Locale d'Aménagement Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)	
Date de constitution	22/09/2011
RCS Nantes	535 164 412
Siège social - Adresse administrative	34 rue du Pré Gauchet 44000 NANTES
Numéro de SIRET	535 164 412 00020
Président du Conseil d'Administration	Jocelyn BUREAU (08/09/2020)
Vice-Président du Conseil d'Administration	Pascal PRAS (08/09/2020)
Représentants des collectivités locales aux Assemblées Générales	NANTES METROPOLE : Jocelyn BUREAU Ville de SAINT-HERBLAIN : Jérôme SULIM, titulaire et Marcel COTTIN, suppléant
Directeur Général de la société	Christian GIBOUREAU
Commissaire aux comptes	Cabinet SEMAPHORES, désigné le 26/06/2024 jusqu'à l'exercice 2029 inclus

Objet social de la SPLA

En référence aux statuts de la société, dernière modification statutaire - Article 4 « Déplacement du siège social », en C.A. du 11 mai 2017- Aucune modification effectuée en 2025

La société a pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement, au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur leur territoire.

A ce titre, elle pourra, notamment, procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation de logement et/ou économique. (...). Elle sera également compétente pour :

- Réaliser des études préalables
- Procéder à toute acquisition et cession d'immeubles (articles L221-1 et L22-2 du Code de l'urbanisme)
- Procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière (article L300-1 du Code de l'urbanisme), ou procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux. (...).

Actionnariat

Capital social : **225 000 €**

Valeur nominale des actions : **100.00 €**

Aucun mouvement de capital n'a été effectué sur la SPLA LOMA au cours de l'exercice 2025.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL			Nombre d'actions	Nombre de sièges Administrateurs
A fin 2025	En %	En euros		
Collectivités locales	100%	225 000 €	2 250	8
Nantes Métropole	64%	144 000 €	1 440	6
Saint-Herblain	36%	81 000 €	810	2

Le nombre d'administrateurs est de 8 dont **2 représentants la Ville de Saint-Herblain aux C.A.**, Jérôme SULIM, titulaire et Marcel COTTIN, suppléant.

Jetons de présence : Néant

Au cours de l'année 2025, aucune modification de la composition du conseil d'administration et aucun changement d'administrateur.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES en euros	2023	2024	2025
Capital social	225 000	225 000	225 000
Réserves légales	19 143	19 143	19 143
Report à nouveau	368 787	350 826	326 018
Résultat de l'exercice	-17 960	- 24 808	48 022
Total capitaux propres	594 970	570 162	618 184

Ordre du jour des Conseils d'Administration 2025

Le 13 mai : 2/2 représentants de la ville de Saint-Herblain présents.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 19 décembre 2024.
- Information sur le résultat définitif 2024 du GIE LOIRE OCEAN.
- Arrêté des comptes de l'exercice 2024 et affectation des résultats de la SPLA LOMA.
- Approbation du rapport de gestion 2024.
- Présentation des CRACL 2024.
- Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise – exercice 2024.
- Information relative aux contrats d'adhésion.
- Convocation et préparation à l'assemblée générale ordinaire
- Pouvoirs pour formalités.

Le 17 décembre : 1/2 représentants de la ville de Saint-Herblain présent.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 13 mai 2025.
- Présentation des CRACL 2024.
- Information sur le résultat probable 2025 du GIE LOIRE OCEAN.
- Information sur le budget prévisionnel 2026 du GIE LOIRE Océan.
- Approbation du résultat probable 2025 de la SPLA LOMA.
- Approbation du budget prévisionnel 2026 de la SPLA LOMA.
- Information sur les acquisitions foncières et autorisation à procéder à celles-ci.
- Pouvoirs sur les formalités

Procédures de contrôles

Contrôles en interne

Charte de contrôle analogue

Approbation de la mise en place de la charte de contrôle analogue au C.A. du 20 décembre 2012 : les copies de la Charte de contrôle analogue signée avec Nantes Métropole et signée avec la Ville de Saint Herblain ont été transmises au Préfet de la Région des Pays de La Loire en janvier et juin 2013.

Comités de suivi opérationnels

En 2025, 2 comités de suivi opérationnels, le 29 avril pour présentation de l'ordre du jour du C.A. du 13 mai (arrêté des comptes 2024) et le 9 décembre pour présentation de l'ordre du jour du C.A. du 17 décembre (résultats recadrés 2025 & budgets prévisionnels 2026 – LOMA & GIE).

Comité d'audit annuel

Octobre 2021 : à la demande de l'actionnaire majoritaire, NANTES METROPOLE, un comité d'audit a été instauré au sein de la SPLA, comme pour tous les autres organismes partenaires pour assurer une présentation annuelle des rapports et comptes à la collectivité par le commissaire aux comptes en amont du C.A. et en présence de la Direction Générale et de la Présidence.

En 2025, le comité d'audit annuel de LOMA s'est réuni le 6 mai pour présenter les comptes de l'exercice 2024 au préalable du C.A. du 6 mai.

Contrôles en externe

Transmission au Préfet des procès-verbaux des C.A. et de l'A.G., des courriers d'information de notification des contrats visés à l'article L.1523-2 du CGCT, des comptes annuels et annexes, des rapports du commissaire aux Comptes.

Transmission au(x) collectivité(s) concédant(es) au 31 décembre 2025 : les opérations d'aménagement actives concédées par Nantes Métropole sont au nombre de 8 dont la ZAC Bld de la Baule – Bld C. Gautier à SAINT-HERBLAIN, et le projet Grand Bellevue NANTES SAINT-HERBLAIN.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes

Sont présentés dans le rapport de gestion annuel de la société :

- Le résultat de la société pour ses 5 derniers exercices clos, conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967
- Les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et des clients de la société, (décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes), en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

Chiffres d'affaires – Produits d'exploitation

En fin d'exercice 2025, le C.A. H.T. est de **12 908 067 €**.

DÉCOMPOSITION DU C.A. H.T. en K€	2023	2024	2025
Etudes	-	-	4
Mandats	34	43	110
Concessions	17 816	8 894	12 782
Prestations de services diverses	15	30	12
Total du C.A. H.T.	17 865	8 968	12 908
Production stockée	-5 561	2 172	1 200
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 143	3 069	2 946
Total des produits d'exploitation	14 447	14 209	17 054

Comptes annuels (Principaux postes)

BILAN en K€	2023	2024	2025
Actif immobilisé	11	11	11
Actif circulant	23 861	29 967	36 117
Capitaux propres	595	570	618
Provisions	1 257	981	1 055
Dettes	22 021	28 427	34 455
Total bilan	23 873	29 978	36 129

Le résultat de l'activité de la société au 31 décembre, est **excédentaire de 48 022 €**, après impôts des sociétés.

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	14 447	14 209	17 054
Charges d'exploitation	14 513	14 268	17 063
Résultat d'exploitation	-66	-60	-9
Résultat financier	48	35	73
Résultat courant avant IS	-18	-25	64
Résultat exceptionnel	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	16
Résultat net de l'exercice	-18	-25	48

L'effectif moyen des salariés, sur l'exercice 2025, s'établit à 6.6 ETP, hors personnel mis à disposition et mandataire social. La rémunération salariale globale, charges patronales incluses, s'élève à **564 123 €**.

ÉVOLUTION en K€	2023	2024	2025
Effectif moyen des salariés	6.6	6.6	6.6
Rémunération salariale globale	512	564	564

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du rapport de gestion annuel et du rapport spécial du CAC sur les conventions règlementées

Aucune opération concédée par la Ville de Saint-Herblain.

Opérations concédées par Nantes Métropole *(Rapport de gestion annuel de la société)*

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2025 s'élève à **14 124 316 € H.T.** Il porte sur :

5 Mandats d'études et 1 mandat de gestion ;

3 Opérations Mandats de construction dont la Maitrise d'ouvrage déléguée pour le transfert du MIN ;

8 concessions d'aménagement : 7 opérations à vocation habitat dont la ZAC Bld de La Baule (SAINT-HERBLAIN), la ZAC Grand Bellevue, et 1 opération à vocation économique.

Risques et incertitudes

(Rapport de gestion annuel de la société)

Contentieux DLE OUEST – ZAC du Bld de la Baule – SAINT-HERBLAIN

Il porte sur une demande de rémunération complémentaire conséquente et n'a fait l'objet d'aucun traitement. La procédure est toujours en cours.

Décembre 2024, la société DLE a présenté les projets de décompte final pour les 2 marchés incriminés en incorporant la réclamation globale de 841 K€.

Janvier 2025, la société LOMA a notifié à l'entreprise DLE, des décomptes généraux sans incorporer les réclamations demandées, et paiements des sommes dues.

Mars 2025, LOMA a signifié à l'entreprise DLE le rejet de leurs réserves, en maintenant l'intégralité des termes des décomptes généraux.

L'arrêt de la cour d'appel de Rennes, en décembre 2025, a déclaré l'action engagée par la société DLE recevable mais mal fondée et l'a déboutée de toutes ses demandes à l'encontre de LOMA.

La société DLE s'est pourvue en cassation. Par ailleurs, elle a assignée LOMA devant le Tribunal de Commerce de Nantes. A ce stade, aucune provision n'a été constatée au bilan de l'opération.

Contentieux EIFFAGE – Mandat MIN (Construction)

Il porte sur le paiement direct, en mars 2021, par LOMA d'un sous-traitant d'EIFFAGE.

Mars 2025, une première audience s'est tenue devant le Tribunal de Commerce de Nantes entre le groupement EFFAGE/SOGEA et la société LOUÉ. Le groupement EIFFAGE/SOGEA dispose d'un délai courant jusqu'en mai 2026 pour déposer ses conclusions. A l'issue de cette phase, le juge statuera sur la mise en état de l'affaire.

Dans ce contexte, LOMA a maintenu la provision pour un montant de 35 610 € constatée au titre de l'exercice 2023 correspondant à 50% du montant indu à la société LOUÉ.

Perspectives

A l'issue de la réorganisation des instances, suite aux élections municipales de mars 2026, « *un travail de projection à travers l'élaboration d'un plan stratégiques sur la période 2027-2033 sera à mettre en perspectives, après l'appropriation par les nouveaux administrateurs des enjeux et opportunités de s'appuyer sur les EPL pour répondre aux enjeux de la Métropole de Nantes* ».

Conventions avec les mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2025, aucune convention n'est intervenue, selon l'article Article L225-37-4 du code du commerce.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé : Néant

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale : Néant

SPL NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Fiche signalétique

Rapport sur le gouvernement de l'entreprise et le contrôle interne - Rapport de gestion annuel de la société

Société Anonyme Publique Locale Nantes Métropole Aménagement (NMA)	
Date de constitution	21 mars 1988
RCS Nantes	345 002 281
Siège social - Adresse administrative	2-4 Avenue Carnot – BP 50906 44009 NANTES CEDEX 1
Numéro de SIRET	345 002 281 000 45
Présidente du Conseil d'Administration	Delphine BONAMY
Vice-Président du Conseil d'Administration	Pascal PRAS
Directeur Général de la société	Hassan BOUFLIM
Commissaire aux comptes	KPMG SA

Objet social (Extrait des statuts de la société)

La société a pour objet d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales :

1. La réalisation d'opérations d'aménagement, au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur leur territoire. (...)
2. La réalisation d'opérations de construction.
Elle pourra intervenir sur tous immeubles ou ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction, que leur amélioration, leur rénovation, leur gestion et leur entretien
3. L'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière (...).

La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires, et sur leur territoire, dans le cadre de tous les contrats conclus avec eux. (...).

Aucune modification des statuts en 2025.

Actionnariat

Capital social : **1 782 000 euros**

Valeur nominale des actions : **33 euros**

Pour rappel : Réalisation d'une cession de 9 925 actions de la Ville de Nantes au profit de NANTES METROPOLE et proposition d'une nouvelle représentation des actionnaires au sein du C.A., validée en Assemblée Générale du 28 juin 2022

Le nombre d'administrateurs est de 18, dont 13 représentants de Nantes Métropole au sein du Conseil d'Administration. Pas de siège d'administrateur pour la Ville de SAINT-HERBLAIN.

Le nombre de censeurs (communes actionnaires) est de 18 dont **1 siège pour la Ville de SAINT-HERBLAIN**, Jérôme SULIM.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL			Nombre d'actions	Nombre de sièges Administrateurs	Nombre de sièges censeurs
A fin 2025	En %	En euros			
Collectivités locales					
Nantes Métropole	73,51%	1 310 034 €	39 698	13	3
Ville de Nantes	6,00%	106 920 €	3 240	1	1
Ville de Saint-Herblain	3,80%	67 683 €	2 051		1
Ville de Rezé	3,23%	57 519 €	1 743		1
Ville d'Orvault	2,08%	36 993 €	1 121	1	
Ville de Couëron	1,60%	28 512 €	864		1
Ville de Carquefou	1,48%	26 367 €	799	1	
Ville de Bouguenais	1,42%	25 278 €	766		1
Ville de la Chapelle sur Erdre	1,39%	24 816 €	752		1
Ville de Sainte Luce sur Loire	1,06%	18 975 €	575		1
Ville des Sorinières	0,63%	11 187 €	339		1
Ville de Thouaré	0,62%	11 121 €	337		1
Ville de Sautron	0,59%	10 494 €	318		1
Ville de la Montagne	0,52%	9 207 €	279	1	
Ville de Bouaye	0,48%	8 481 €	257	1	
Ville de Saint-Jean de Boisseau	0,40%	7 128 €	216		1
Ville du Pellerin	0,36%	6 336 €	192		1
Ville d'Indre	0,32%	5 676 €	172		1
Ville de Saint-Aignan de Grand Lieu	0,30%	5 379 €	163		1
Ville de Brains	0,22%	3 894 €	118		1

Jetons de présence : Le montant des jetons de présence distribués pour participation aux Conseils d'Administration à chaque administrateur est de 230 € bruts par présence, seules rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux. Il n'y a pas eu en 2025 de frais de mission. Le montant brut total des jetons de présence s'élève, à 7 590 € bruts pour l'année 2025.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES en euros	2023	2024	2025
Capital social	1 782 000	1 782 000	1 782 000
Réserves légales	136 659	140 488	148 909
Autres réserves	1 637 012	1 709 764	1 869 773
Résultat de l'exercice	76 582	168 430	176 895
Subventions d'investissement	1 318 515	1 166 448	452 760
Capitaux propres	4 950 764	4 967 130	4 430 337
Autres fonds propres	1 300 000	1 300 000	1 300 000

Ordre du jour des Conseils d'Administration 2025

Le 27 mars : (12 administrateurs présents sur 18)

- Approbation du procès-verbal du 10/12/2024.
- Point d'avancement du plan d'affaires 2024-2026.
- PIRMIL – LES ISLES : Transition écologique en action / Retours d'expérience autour des modes constructifs, du paysage et de la mobilité.
- Acquisitions foncières.
- Questions diverses.

Le 27 mai : (10 administrateurs présents sur 18)

- Approbation du procès-verbal du 27/03/2025.
- Présentation des comptes rendus annuels à la collectivité 2024.
- Préparation Assemblée Générale Ordinaire
Arrêté des comptes de l'exercice 2024
Approbation du projet de rapport de gestion
Lecture du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Fixation de l'ordre du jour de l'A.G.

Fixation du texte des résolutions présentées à l'A.G.M

- Questions diverses.

Le 16 décembre : (11 administrateurs présents sur 18)

- Approbation du procès-verbal du 27/05/2025.
- Activité NMA 2021-2025
- Présentation de l'opération BAS CHANTENAY.
- Nouveau contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation, la gestion et l'animation du patrimoine économique métropolitain 2026-2030 (DSP PIEM).
- Résultat probable 2025 – budget prévisionnel 2026
- Dispositif prévention d'atteinte à la probité.
- Répartition des jetons de présence.
- Questions diverses.

Procédures de contrôles en interne – Contrôle analogue

Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne de la société

Les instances de gouvernance actives, à savoir :

- Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à 3 reprises en 2025.
- L'Assemblée Spéciale des actionnaires s'est réunie les 27 mai 2025 pour prendre acte du rapport de gestion et des projets de résolutions arrêtés par le Conseil d'Administration réuni en amont ainsi que du rapport de la Présidente du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation de ce conseil et désigner un représentant au Conseil d'Administration.
- Le Comité d'Engagement s'est réuni 3 fois en 2025, les 24 mars, 12 mai et 8 novembre.
- La Commission d'Appels d'Offres, dont le règlement a été approuvé le 24 septembre 2020, est « scindée » en 2 collèges : un collège « Elus » et un collège « Direction ». En 2025, la CAO s'est réunie 17 fois et 52 (contre 47 en 2024) dossiers ont été présentés.

Les autres dispositifs du contrôle analogue, présentés dans le rapport sur le gouvernement

Mise en œuvre du pacte d'actionnaires, adopté par le nouveau Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 avec la participation active des élus aux Conseils d'Administration, Comités d'Engagement ou Commission d'Appels d'Offres, ainsi que notamment, dans :

- Le fonctionnement régulier des instances de management de projets.
- La poursuite du reporting biennuel de chaque opération (CRAC et PRD) auprès du concédant.
- La participation régulière de NMA à des réunions organisées par la collectivité, en fonction de l'ordre du jour.
- La présentation des marchés en Commission d'Appels d'Offres de NANTES METROPOLE dans le cadre des mandats confiés à NMA (28 dossiers présentés en 2025).
- Depuis 2022, des échanges annuels dans le cadre d'un comité de suivi opérationnel sur le contrôle analogue et la tenue annuelle d'un comité d'audit.

Le dispositif anti-corruption

A fin 2024, des entretiens conduits par KPMG avec les directeurs et responsables de service ont permis d'identifier les risques suivants :

- 1- Sélection biaisée dans le choix d'un porteur de projet, d'un promoteur
- 2- Risque dans la sélection de locataires en Convention d'occupation précaire
- 3- Situation de dépendance technique ou induite vis-à-vis de fournisseurs prestataires
- 4- Sélection biaisée des fournisseurs et/ou prestataires dont le montant de commande est <40K€
- 5- Sélection biaisée des fournisseurs et/ou prestataires dont le montant de commande est >40K€

- 6- Acquisition de foncier auprès de propriétaires privés/publics
 - 7- Facturations injustifiées ou prestations fictives de la part de fournisseurs ou de prestataires de services
 - 8- Divulgence d'informations privilégiées en échange d'un avantage indu
 - 9- Favoritisme à l'embauche ou autres biais relatifs aux ressources humaines.
- La cartographie des risques et sa cotation ont été exposés au C.A. de décembre 2024.

L'accompagnement méthodologique réalisé par KPMG n'a constaté aucun cas de risques avérés et a mis en évidence un fort niveau de contrôle interne comme externe.

Elaboration par NMA d'un guide de déontologie à l'usage des collaborateurs et administrateurs (engagement en faveur d'une tolérance zéro en matière de corruption et qui décrit la politique, les comportements à proscrire et les bons réflexes à adopter en matière de probité et de relations avec les tiers). Ce guide a été présenté au Conseil d'Administration du 16 décembre 2025 et sera diffusé à l'ensemble des collaborateurs en 2026.

LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel de la société et rapport du CAC sur les comptes annuels

Sont présentés dans le rapport de gestion annuel de la société :

- Le résultat de la société pour ses 5 derniers exercices clos, conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967.
- Les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et des clients de la société, (décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes), en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

Chiffres d'affaires – Produits d'exploitation

VENTILATION DU CAHT en K€	2023	2024	2025
Production vendue de biens	27 724	25 482	9 582
Production vendue (services et travaux)	4 293	4 586	4 845
Total du C.A.H.T.	32 017	30 068	14 427
Production stockée	-3 802	-4 473	4 803
Production immobilisée	7 818	-	-
Subventions d'exploitation	889	626	805
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	36 753	53 439	40 680
Autres produits	2	0	208
Total Produits d'exploitation	73 677	79 660	60 923

Comptes annuels (Postes principaux)

BILAN en K€	2023	2024	2025
Actif immobilisé	34 505	33 206	32 800
Actif circulant	115 009	95 877	98 121
Capitaux propres	4 951	4 967	4 430
Provisions	35 096	36 459	28 424
Dettes	108 168	86 357	96 766
Total bilan	149 515	129 082	130 921

Au 31 décembre 2025, le résultat de l'activité de la société est bénéficiaire de 177 895 €.

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	73 677	79 660	60 923
Charges d'exploitation	71 585	81 895	60 622
Résultat d'exploitation	2 093	-2 235	301
Résultat financier	- 125	-89	-63
Résultat courant avant IS	1 968	-2 324	238
Résultat exceptionnel	-1 862	2 551	-
Impôts sur les sociétés	29	59	61
Résultat net de l'exercice	77	168	177

L'effectif moyen des salariés

ÉVOLUTION en K€	2023	2024	2025
Effectif moyen annuel des salariés	50	48.1	47.9
Masse salariale chargée	3 514	3 550	3 540

ACTIVITE OPÉRATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel -Rapport spécial du CAC sur les conventions règlementées

Aucune opération concédée par la Ville de Saint-Herblain à NMA

Opérations par type de contrats de la société

19 Concessions Publiques d'Aménagement, dont 18 opérations confiées par NANTES MÉTROPOLE, et 1 opération confiée par la Ville des SORINIÈRES

2 mandats de construction en cours

5 Mandats d'études et marchés de prestations intellectuelles en cours pour le compte de NANTES METROPOLE

6 contrats d'études confiées par des communes

Immobilier économique confié/attribué par NANTES METROPOLE : 7 concessions d'exploitation, 1 affermage, 1 marché de prestations de services, 3 conventions particulières.

Evolution prévisible et perspectives

« (...) Tous les projets d'aménagement confiés à NMA sont aujourd'hui entrés en phase opérationnelle malgré une conjoncture inflationniste qui impacte la production immobilière. L'activité pour les prochaines années reste à conforter en recherchant de nouvelles opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain avec l'ensemble des collectivités actionnaires de NMA. Un point d'actualisation du plan d'affaire 2026-2030 sera donc prochainement présenté au Conseil d'Administration ».

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours de l'exercice écoulé :

Une convention de délégation de service public, conclue avec Nantes Métropole le 19 décembre 2025, a pour objet la gestion du patrimoine immobilier économique communautaire pour la période de 2026 à 2030. Aucun flux n'est intervenu au titre de l'exercice 2025 entre les deux parties.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Une convention de délégation de service public, conclue avec Nantes Métropole le 22 décembre 2020, a pour objet la gestion du patrimoine immobilier économique communautaire pour la période de 2021 à 2025.

La société NMA a comptabilisé 40 00 € au titre de l'investissement et 0 € au titre du fonctionnement pour l'exercice 2025.

- Convention cadre visant à fixer les conditions d'intervention générale de NANTES METROPOLE Aménagement S.A.P.L. dans le champ de l'immobilier économique, conclue pour une durée de 15 ans (2012/2026). En application de cette convention cadre, 5 conventions particulières ont été conclues ayant pour objet de définir les conditions spécifiques de gestion, de maintenance et d'exploitation des immeubles et centres commerciaux.

Aucun flux n'est intervenu au titre de l'exercice 2025 entre les deux parties. Cette convention contribue à la réalisation des missions de la société.

LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT - SELA

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

La fiche signalétique de la société

Rapport sur le gouvernement d'entreprise - Rapport de gestion annuel de la société

Société Anonyme d'économie mixte locale Loire Atlantique Développement – SELA (LAD-SELA)	
Date de constitution	24/10/1959
RCS Nantes	860 800 077
Siège social - Adresse administrative	2, boulevard de l'Estuaire Nantes 44200
Numéro de SIRET	860 800 077 000 98
Président du Conseil d'Administration	Michel MENARD (désigné le 13/07/2021)
Représentants des collectivités locales et groupements aux Assemblées Générales	Département de Loire Atlantique : Michel MENARD NANTES METROPOLE : Pascal PRAS Ville de Nantes : Tristan RIOM Ville de Saint-Herblain : Jérôme SULIM Région Pays de la Loire : Johann BOBLIN <i>Liste complète dans le rapport de gestion annuel</i>
Directrice Générale	Audrey BLAU (désignée le 11/07/2023)
Commissaire aux Comptes	Cabinet DELOITTE et ASSOCIES

Objet social

En référence aux statuts (dernière mise à jour suite A.G.O. du 21 juin 2019. Aucune modification statutaire au cours de l'exercice écoulé

La société a pour objet, exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, d'apporter aux territoires de la Loire Atlantique et des communes hors Loire-Atlantique rattachées à un EPCI ayant au moins une commune en Loire Atlantique, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes : de développement économique, touristique et de loisirs - d'aménagement - d'urbanisme et d'environnement - d'accompagnement dans la transition énergétique.

Dans ces domaines, la société pourra :

- Réaliser des études, analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial
- Assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, de recherche et de formation
- Réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage
- Assurer l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

Actionnariat

Capital social : **13 535 337,33 euros** divisé en 18 533 actions.

Valeur nominale des actions : **730.34 euros**.

La société est composée de 16 actionnaires, 15 administrateurs dont **1 représentant de la Ville de SAINT-HERBLAIN aux C.A. et A.G.**, Jérôme SULIM.

Au cours de l'exercice 2025, aucune modification de l'actionnariat, ni de changements d'administrateur
Aucun changement statutaire en 2025.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL			Nombre d'actions	Nombre de sièges
A fin 2025	En %	En euros		
Collectivités locales	71,00%	9 610 506 €	13 159	10
Département de Loire-Atlantique	60,64%	8 207 528 €	11 238	5
Nantes Métropole	4,55%	616 404 €	844	1
Ville de Nantes	1,75%	236 629 €	324	1
Ville de Saint-Herblain	1,67%	226 404 €	310	1
Région Pays de la Loire	1,31%	177 473 €	243	1
CARENE	1,08%	146 067 €	200	1
Autres actionnaires	29,00%	3 924 831 €	5 374	5
Caisse des Dépôts et Consignations	21,01%	2 843 932 €	3 894	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes / Saint-Nazaire	3,23%	437 472 €	599	1
Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire	2,84%	384 888 €	527	1
Crédit Coopératif	0,63%	84 719 €	116	
Crédit Agricole Atlantique Vendée	0,63%	84 719 €	116	
Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest	0,63%	84 719 €	116	
3C44 (association chambres consulaires)	0,02%	2 191 €	3	
EXPO Nantes	0,01%	730 €	1	1
Atlanbois	0,01%	730 €	1	
Madame Nathalie BACCARI	0,01%	730 €	1	1
Total	100%	13 535 337 €	18 533	15

Jetons de présence : Néant

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES en euros	2023	2024	2025
Capital social	13 535 337	13 535 337	13 535 337
Prime d'émission	928 222	928 222	928 222
Réserves légales	350 900	354 274	354 274
Autres réserves	1 455 602	1 519 705	1 5019 705
Report à nouveau			-3 577 052
Résultat de l'exercice	67 477	-3 577 052	150 081
Subventions d'investissement	130 531	208 255	266 852
Capitaux propres	16 468 069	12 968 741	13 177 419

Filiales et prises de participations

Rapport du C.A.C. sur les comptes annuels - Rapport de gestion annuel de la société

La SCI LADIE 1 a été absorbée par la société LAD SELA - Un produit financier de 200 K€ a été comptabilisé sur l'exercice.

Etat au 31/12/2025, en K€	Capitaux propres	Valeur nette titres détenus	Montant prêts/avances consentis	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société
OUEST ENERGIE	19	2	/	/	
CENTRALITES 44	920	500	/	13	
BOIS DES RENARDIERES	547	299	669	61	
LA GAGNERIE	616	270	1 085	-236	
KER SHADE 3	12	1	81	24	
ISAC WATT	2 500	600	/	333	50
SITE A WATT	424	45	/	182	25
EOLA DEVELOPPEMENT	498	150	/	-4 318	
LES LOGGIAS DE CLISSON	161	0.3	49	/	79.5

HELIA ILE DE NANTES	-51	0.2	/	-35	
SCCV TERRASSES MONTBERT	/	0.5	/	/	

Les informations financières de la SARL KER SHADE 3 sont issues des comptes 2023.

Ordre du jour des Conseils d'Administration 2025

Le 12 mars,

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024
- Autorisation de financements et de placements
- Prise de participation – Augmentation de capital
- Approbation du protocole de résiliation de la ZAC des Prés Neufs à MACHECOUL-SAINT-MÊME
- Approbation du protocole pour la clôture de la convention de concession de la ZAC D2A
- Information : ZAC Kergestin Pompas à HERBIGNAC
- Transitions écologiques – Pôle biodiversité – Pôle énergie bas carbone
- Questions diverses
- Pouvoirs

28 mai,

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2025
- Désignation des représentants LAD au sein de Loire Océan Développement
- Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration en matière de visioconférence et autres moyens de télécommunication
- Information sur la désignation du commissaire aux comptes de LAD-GIE
- Présentation et arrêté des comptes 2024 de LAD-GIE
- Présentation et arrêté des comptes 2024 de LAD-GE
- Présentation et arrêté des comptes 2024 de LAD-SELA et proposition d'affectation du résultat
- Présentation des comptes combinés 2024 de l'Agence LAD
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Autorisations de financements et de placements
- Approbation du protocole de résiliation de la ZAC Kergestin Pompas à HERBIGNAC
- Approbation du protocole de résiliation de la ZAC Prés Blancs à HERBIGNAC
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le 3 octobre,

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2025
- Autorisation de financements et de placements
- Approbation du protocole de résiliation anticipée du traité de concession portant sur la ZAC du Prieuré situé à ANCENIS-SAINT-GEREON
- Filiale et gestion locative
 - Cession de l'hôtel d'entreprise Cap Entreprendre à GUÉRANDE
 - Evolution des statuts de Centralités 44
 - Point d'avancement SSCV les Terrasses de MONTBERT
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le 18 décembre,

- Approbation des conventions réglementées
- Actualisation du règlement de la CAO et de la Commission d'Achats LAD-SELA
- Présentation de l'atterrissage 2025 et du budget initial 2026 de LAD-GIE

- Présentation de l'atterrissage 2025 et du budget initial 2026 de LAD-GE
- Présentation de l'atterrissage 2025 et du budget initial 2026 de LAD-SELA
- Présentation des comptes combinés 2025 et 2026 de l'Agence LAD
- Autorisations de financements et de placements
- Approbation de l'avenant 9 du traité de concession ZAC de la D2A
- Gestion des locaux rue Scribe à NANTES
- Convention d'avances en compte courant d'associé pour la SAS Centralités 44
- SAS Derval AGRIMETHANE
- Pour information traité de concession du lotissement les Coteaux de la Borderie à CHÂTEAUBRIANT
- Questions diverses
- Pouvoirs

Procédures de contrôles externes *(Rapport sur le gouvernement de l'entreprise)*

La mission d'expertise comptable est assurée par le cabinet comptable TGS pour LAD SPL et LAD SELA au titre des exercices comptables 2025 à 2027.

L'Assemblée générale de LAD-SELA du 5 novembre 2024 a désigné le cabinet DELOITTE et ASSOCIES comme **Commissaire aux comptes** pour 6 ans au titre des exercices comptables de 2024 à 2029.

Les conventions d'appui et de partenariats

Portées essentiellement par le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) de LAD dans le cadre de la mutualisation des contrats d'assistance externe, les conventions d'appui et de partenariats en 2022 sont principalement les suivantes : Sécurisation juridique (missions confiées auprès de cabinets d'avocats spécialisés) - Adhésion à la Fédération des EPL - Adhésion à 5 organismes professionnels différents dont 4 œuvrant dans le domaine des énergies et trajectoires bas carbone.

Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société

LAD SELA met en œuvre au quotidien un ensemble de contrôles et de veilles destiné à prévenir ces atteintes à la probité. La formalisation de toutes les actions engagées à ce titre est en cours de rédaction. Pour cela, l'agence LAD a souhaité se faire conseiller et assister par le cabinet CVS pour l'établissement d'un plan de probité interne. La réunion de lancement s'est tenue en février 2025, les quatre phases suivantes ont été identifiées : Rédaction d'une charte déontologique - Etablissement d'une cartographie des risques - Mise en place d'un dispositif interne de lanceur d'alerte - Préparation et animation d'un plan de formation.

La 1ère phase est finalisée, la charte a été validée par le CSE début 2026 et sera applicable à l'ensemble des collaborateurs dès juin 2026. La fin de la prestation est prévue en décembre 2026

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel de la société - Rapport du CAC sur les comptes annuels

Sont présentés dans le rapport de gestion annuel de la société :

- Le résultat de la société pour ses 5 derniers exercices clos, conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967
- Les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et des clients de la société (décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes), en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

Chiffres d'affaires – Produits d'exploitation

VENTILATION DU C.A. H.T. en K€	2023	2024	2025
Production vendue - Biens	11 904	23 852	
Production vendue – Services et travaux	1 658	1 405	17 150
Total du C.A. H.T.	13 561	25 257	17 150
Production stockée	976	-10 072	-5 107
Production immobilisée	88		355
Subventions d'exploitation	12	0	14
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	12 848	4 387	2 798
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 033
Autres produits	751	811	1 125
Total des produits d'exploitation	28 236	24 524	17 369

Comptes annuels (Principaux postes)

BILAN, en K€	2023	2024	2025
Actif immobilisé	14 541	13 686	12 647
Actif circulant	91 229	73 405	69 537
Capitaux propres	16 468	12 969	13 177
Provisions	5 696	6 270	5 850
Dettes	83 605	67 851	63 157
Total bilan	105 770	87 091	82 184

Le résultat de l'exercice 2025 se solde par un excédent de **150 081 €**.

COMPTE DE RÉSULTAT, en K€	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	28 236	20 382	17 369
Charges d'exploitation	28 216	20 509	17 318
Résultat d'exploitation	20	-127	51
Résultat financier	40	752	99
Résultat courant avant IS	60	625	150
Résultat exceptionnel	8	-4 202	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Résultat net de l'exercice	67	-3 577	150

L'effectif moyen des salariés

L'UES Loire-Atlantique développement est constituée d'une Société d'Economie Mixte (LAD – SELA), d'une Société Publique Locale (LAD – SPL) et du CAUE 44. Le Groupement d'Intérêt Economique (LAD – GIE) assure les fonctions supports mutualisées.

Au 1er janvier 2021, a été créé un groupement d'employeur (GE) regroupant l'ensemble des directions opérationnelles de LAD SELA et LAD SPL. La totalité des salariés de LAD SELA ont été transférés au sein de LAD – GE.

L'agence compte 121 collaborateurs répartis en 5 directions.

Au 31/12/2025, l'effectif moyen annuel du groupement LAD-GE s'établissait à 70 salariés (67,25 ETP).

ACTIVITE OPÉRATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel - Rapport spécial du CAC sur les conventions règlementées

Aucune opération confiée par la Ville de Saint-Herblain à la société LAD SELA.

Les opérations patrimoniales et concessions, dont la société LAD SELA est titulaire, sont présentées dans le rapport de gestion annuel de la société et portent sur :

Le renouvellement et l'aménagement urbains

Pôle Aménagement

72 concessions d'aménagement dont la ZAC de la Lorie sur le territoire de SAINT-HERBLAIN. 13 de ces opérations sont en renouvellement urbain

4 mandats d'études d'aménagement et 1 mandats de réalisation.

Il n'y a pas de contrat de prestation de services actifs pour LAD-SELA en 2025.

Pôle construction et rénovation énergétique - Le portefeuille de mandats de réalisation de LAD-SELA est constitué de 5 opérations en 2025. Aucun mandat de construction confié à LAD-SELA en 2025.

Pôle Ingénierie immobilière

Les opérations immobilières peuvent être réalisées en propre et au travers de filiales, SAS patrimoniales ou SCCV dans lesquelles LAD-SELA est actionnaire.

En 2025, il n'y a pas eu de prestation de services à destination des collectivités.

LAD-SELA a des prises de participation dans 7 filiales immobilières et réalise, au moyen de conventions de prestations de services, les missions suivantes :

- Gestion administrative et financière de la filiale pour 4 d'entre elles
- Développement immobilier pour une d'entre elle
- Montage, réalisation et commercialisation pour une d'entre elle
- Gestion immobilière pour trois d'entre elles pour 7 ensembles immobiliers ou locaux.

Pour les opérations immobilières en compte propre en 2025 :

3 montages d'opération et réalisation d'opération

LAD-SELA assure la gestion locative et patrimoniale de 8 biens ou ensembles immobiliers.

Les transitions écologiques

Pôle Energie et bas carbone intervient en soutien aux équipes opérationnelles de la direction du renouvellement urbain pour des projets répartis dans le département. IL est également sollicité en direct et réalise des études ainsi que des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'il pilote.

En 2025, accompagnement spécifique du Pôle ETBC via LAD-SELA, en appui des pilotes des projets sur 10 concessions d'aménagement, et 1 opération propre pilotée par le pôle ingénierie immobilière.

LAD-SELA détient, au 31 décembre 2025 des parts dans 9 sociétés qui agissent autour du développement et de la production d'énergies renouvelables.

La société gère 5 opérations de production d'énergie solaire. La gestion de ces centrales photovoltaïques est confiée en interne au Pôle énergie bas carbone, qui travaille en collaboration avec la Direction administrative et financière.

Pôle biodiversité

Il accompagne les porteurs de projets dans la prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux. Il intervient en soutien aux équipes opérationnelles des directions du renouvellement urbain et du tourisme durable pour des projets répartis dans le département. Le pôle biodiversité est par ailleurs sollicité en direct et réalise des études qu'il pilote.

En 2025, accompagnement de 21 opérations pilotées par la direction du renouvellement urbain et 1 opération de prestations de services.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires pour consolider et développer son chiffre d'affaires, tout en s'attachant à maîtriser au mieux le niveau de ses charges, notamment d'exploitation, et tendre vers une situation comptable à l'équilibre.

LAD-SELA voit son activité d'aménagement et de construction diminuer, celle-ci étant désormais portée par LAD-SPL. Conformément au projet stratégique (2024-2028), LAD -SELA accentue son développement d'opérations immobilières en propres tant en habitat qu'en activités.

La finalisation du PMT en 2026 permettra aux administrateurs d'avoir une vision de la trajectoire financière et des besoins de LAD-SELA pour les prochaines années.

Principaux risques et incertitudes

Des discussions sont en cours avec les collectivités concernant des opérations anciennes, impactées par les évolutions réglementaires, notamment environnementales, qui peuvent impacter les capacités de LAD-SELA à poursuivre les opérations telles que décidées initialement.

Avec une activité aménagement et construction maintenant portée par LAD-SPL, LAD-SELA doit développer son nouveau modèle d'opérations immobilières en propres ou en filiales.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

- Convention d'avance en compte courant avec la SAS DE LA GAGNERIE – Au 31/12/2025, le montant de l'avance en compte courant est de 1 085 K€.
- Convention d'avance en compte courant avec la SAS BOIS DES RENARDIERES – Au 31/12/2025, le montant de l'avance en compte courant est de 669 K€.
- Convention d'avance en compte courant avec la SCI LADIE 1. Le montant des avances en compte-courant au 31 décembre 2025 est nul compte tenu de la transmission universelle de patrimoine survenue le 5 décembre 2025.
- Convention d'avance en compte courant avec la SAS HELIA – Au 31/12/2025, le montant de l'avance en compte-courant est de 24 K€.
- Convention d'avance en compte courant avec Loire-Atlantique Développement – GIE - Le montant de l'avance de trésorerie s'élève à 94 K€ au 31 décembre 2025.
- Convention d'avance en compte courant avec la SAS CENTRALITES 44 - Aucune avance n'a été accordées à la SAS CENTRALITES au 31 décembre 2025.
- Convention d'avance en compte courant avec la SCCV Les Terrasses de MONTBERT - Le montant de l'avance en compte-courant au 31 décembre 2025 s'élève à 182 K€.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- Convention d'avance en compte courant avec la SARL KER SHADE 3 – Au 31/12/2025, le montant de l'avance en compte courant est de 64 K€.
- Convention d'avance en compte courant avec la SCCV Les Loggias de CLISSON – Au 31/12/2025, le montant de l'avance en compte courant est de 40 K€.

LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT-SPL

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

La fiche signalétique de la société

Société Anonyme d'économie mixte locale Loire Atlantique Développement (LAD SPL)	
Date de constitution	13 juin 2013
RCS Nantes	793 866 443
Siège social - Adresse administrative	2, boulevard de l'Estuaire 44262 NANTES CEDEX 2
Numéro de SIRET	793 866 443 00047
Président du Conseil d'Administration	Michel MENARD (désigné le 13/07/2021)
Représentants des collectivités locales et groupements aux Assemblées Générales	Département de Loire Atlantique Région des Pays de Loire représentée Nantes Métropole CARENE <i>Liste complète dans le rapport de gestion annuel</i>
Représentants communs aux Assemblées Spéciales	CC Région de Nozay / Pornic Agglo Pays de Retz / CC Estuaire et Sillon / Ville du Pouliguen
Directrice Générale	Audrey BLAU (désignée le 03/03/2023)
Commissaire aux Comptes	Cabinet KPMG

Objet social

En référence aux Statuts de la société – Dernière mise à jour statutaire suite à l'A.G. du 29 juin 2015

La société a pour objet, exclusivement pour le compte des Collectivités Territoriales, d'apporter aux territoires de Loire Atlantique et aux communes hors Loire-Atlantique rattachées à un EPCI actionnaire ayant au moins une commune en Loire Atlantique une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes : de développement économique, touristique et de loisirs, d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, d'accompagnement dans la transition énergétique.

Dans ces domaines, la société pourra :

- Réaliser des études, analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial
- Assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, de recherche et de formation
- Réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage
- Assurer l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

Aucune modification statutaire et aucune modification du règlement de l'assemblée spéciale au cours de l'exercice 2025.

Actionnariat

Capital social : **2 600 000 euros**

Valeur nominale des actions : **100 euros**

Aucune modification statutaire ni aucune modification du règlement de l'assemblée spéciale ne sont intervenues au cours de l'année 2025.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL			Nombre d'actions	Nombre de sièges Administrateurs
A fin 2024	en %	en euros		
Collectivités locales				
Département de Loire -Atlantique	86,42%	2 247 000 €	22 470	7
Région des Pays de la Loire	1,28%	33 400 €	334	1
Nantes Métropole	1,28%	33 400 €	334	1
CARENE	1,28%	33 400 €	334	1
Cap Atlantique	1,28%	33 400 €	334	1
CC Erdre et Gèvre	1,28%	33 400 €	334	1
Redon Agglomération	1,28%	33 400 €	334	1
CC Pays d'Ancenis	1,28%	33 400 €	334	1
CC Chateaubriant Derval	0,38%	9 800 €	98	
CC Pornic Agglo Pays de Retz	0,38%	9 800 €	98	1
CC Sèvre Loire	0,38%	9 800 €	98	
CC Clisson Sèvre et Maine Agglo	0,38%	9 800 €	98	
CC Sud Retz Atlantique	0,38%	9 800 €	98	
CC Estuaire et Sillon	0,19%	4 900 €	49	1
CC de Nozay	0,19%	4 900 €	49	1
CC de la région de Blain	0,19%	4 900 €	49	
CC Pays de Pontchateau/St Gildas des bois	0,19%	4 900 €	49	
CC Sud Estuaire	0,19%	4 900 €	49	
CC Grand Lieu	0,19%	4 900 €	49	
Communes et groupements de communes				
Chacun représenté aux AS et AG et ayant comme représentant commun de l'AS aux CA Ville du Pouliguen représentée par M. Norbert SAMAMA, Président de l'AS	1,57%	40 800 €	408	1
Total	100%	2 600 000 €	26 000	18

La société est composée de **155 actionnaires** et de 18 administrateurs.
1 représentant de la Ville de SAINT-HERBLAIN à l'Assemblée Spéciale, Jérôme SULIM.

Au cours de l'exercice 2025, 3 communes (AVESSAC, ASSERAC, LE BIGNON) et un groupement (SIVU centre aquatique de BASSE-GOULAIN et SAINT-SÉBASTIEN) sont devenues actionnaires par rachat, chacune, de 3 actions auprès du Département de Loire-Atlantique.

Jetons de présence : Néant

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES en euros	2023	2024	2025
Capital social	2 600 000	2 600 000	2 600 000
Réserves légales	30 965	30 965	30 965
Autres réserves	43 915	43 915	43 915
Report à nouveau	-593 135	-736 739	-825 225
Résultat de l'exercice	-143 603	-88 486	-309 387
Subventions d'investissement	0	10 112	7 982
Capitaux propres	1 938 141	1 859 766	1 548 249

La société ne détient aucune filiale, ni participation.

Ordre du jour des Conseils d'Administration 2025

Le 12 mars,

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024
- Renouvellement urbain
- Transitions écologiques
- Tourisme durable
- Gestion des équipements

- Questions diverses
- Pouvoirs

Le 28 mai,

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2025
- Actualisation règlement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Achats
- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration en matière de visioconférence et autres moyens de télécommunication
- Information sur la désignation du commissaire aux comptes LAD-GIE
- Présentation et arrêté des comptes 2024 de LAD-GIE
- Présentation et arrêté des comptes 2024 de LAD-GE
- Présentation et arrêté des comptes 2024 de LAD-SPL et proposition d'affectation du résultat
- Présentation des comptes combinés 2024 de l'Agence LAD
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Dossiers et engagements opérationnels
 - o Approbation du protocole de résiliation anticipé de traité de concession, ZAC du Poull'go à BATZ-SUR-MER
 - o Renouvellement urbain
 - o Tourisme durable
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le 18 décembre,

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2025
- Approbation des conventions règlementées
- Actualisation règlement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Achats LAD SPL
- Information sur les nouveaux adhérents
- Présentation de l'atterrissage 2025 et du budget initial 2026 LAD-GIE
- Présentation de l'atterrissage 2025 et du budget initial 2026 LAD-GE
- Présentation de l'atterrissage 2025 et du budget initial 2026 LAD-SPL
- Présentation des comptes combinés 2025 et 2026 de l'Agence LAD
- Approbation du protocole de résiliation du traité de concession, ZAC du Pré Govelin à HERBIGNAC
- Renouvellement urbain
- Direction transitions écologiques
- Direction Tourisme durable
- Gestion des équipements
- Questions diverses
- Pouvoirs

Procédures de Contrôles

Contrôles en externe

Expert-comptable : La mission d'expertise comptable est assurée par le cabinet comptable TGS pour LAD SPL et LAD SELA au titre des exercices comptables 2020 à 2025.

Commissaires aux comptes : L'Assemblée Générale de LAD-SPL du 8 juillet 2020 a désigné la société KPMG SA comme Commissaire aux comptes au titre des exercices comptables 2020 à 2025.

Contrôle fiscal : LAD SPL a fait l'objet d'un contrôle fiscal du 26 mars au 3 septembre 2024 sur les opérations des exercices 2021 à 2023. Une proposition de rectification établie par le contrôleur en septembre 2024

intègre un rappel de TVA collectée sur les prestations de la SPL dans le cadre de la gestion du Fonds Mutualisé de Revitalisation (FMR) pour 6 789 euros et un rappel de TVA déductible sur les dépenses engagées dans le cadre des 2 contrats ayant pour objet la promotion touristique du territoire pour un montant de 1 465 K€.

En 2025, plusieurs échanges ont eu lieu avec l'administration fiscale (recours hiérarchiques).
 Au 1^{er} décembre 2025 : notification par l'administration du non recouvrement des rappels de TVA sur la période contrôlée.
 Le 18 décembre 2025, LAD SPL demande la continuité du traitement sur les exercices 2024 et 2025.
 Les échanges doivent se poursuivre en 2026 pour déterminer les modalités de traitement pour les exercices ouverts à partir du 01/01/2024.

Les conventions d'appui et de partenariats

Portées essentiellement par le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) de LAD dans le cadre de la mutualisation des contrats d'assistance externe, les conventions d'appui et de partenariats en 2025 sont principalement les suivantes : Sécurisation juridique - Adhésion à la Fédération des EPL. - Adhésion à 5 organismes dans le domaine des énergies et trajectoires bas carbone - Adhésion à 5 organismes professionnels dans le cadre du développement touristique.

État des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société

LAD SPL met en œuvre au quotidien un ensemble de contrôles et de veilles destiné à prévenir ces atteintes à la probité. La formalisation de toutes les actions engagées à ce titre est en cours de rédaction.

L'agence LAD se fait conseiller et assister par le cabinet CVS pour l'établissement d'un plan de probité interne. 4 phases ont été identifiées (Rédaction d'une charte déontologique - Etablissement d'une cartographie des risques - Mise en place d'un dispositif interne de lanceur d'alerte - Préparation et animation d'un plan de formation).

La 1^{ère} phase est finalisée, la charte a été validée par le CSE début 2026 et sera applicable à l'ensemble des collaborateurs dès juin 2026. La fin de la prestation est prévue en décembre 2026.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel de la société - Rapport du CAC sur les comptes annuels

Sont présentés dans le rapport de gestion annuel :

- Le résultat de la société pour ses 5 derniers exercices clos, conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967
- Les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et des clients de la société, (décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes), en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

Chiffres d'affaires – Produits d'exploitations

VENTILATION DU C.A. H.T. en K€	2023	2024	2025
Ventes de marchandises	22	42	37
Production vendue - Biens	625	2 179	10 155
Production vendue - Services et travaux	3 284	2 867	
Total du C.A. H.T.	3 931	5 088	10 192
Production stockée	936	422	-4 302
Subventions d'exploitation	3 604	3 409	2 735

Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	637	574	403
Autres produits	0.7	0	232
Total des produits d'exploitation	9 108	9 493	9 260

Comptes annuels (Principaux postes)

BILAN en K€	2023	2024	2025
Actif immobilisé	125	154	126
Actif circulant	20 646	28 656	22 569
Capitaux propres	1 938	1 860	1 548
Provisions	57	517	687
Dettes	18 777	26 433	20 460
Total bilan	20 772	28 810	22 695

Le résultat pour l'exercice 2025 se solde par **un déficit de -309 387 €**.

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	9 108	9 493	9 260
Charges d'exploitation	9 265	9 564	9 603
Résultat d'exploitation	-158	-71	-343
Résultat financier	51	45	34
Résultat courant avant IS	-106	-26	-309
Résultat exceptionnel	-37	-63	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Résultat net de l'exercice	-144	-88	-309

L'effectif moyen des salariés

Au 1er janvier 2021, transfert de la quasi-totalité des salariés à compter du (seuls les salariés des délégations de service public, la Maison du Lac et le Circuit de FAY-DE-BRETAGNE, sont restés au sein de l'entité juridique LAD-SPL), vers LAD GE regroupant les directions opérationnelles de LAD-SPL et de LAD-SELA.

Au 31/12/2025, l'effectif de la LAD-SPL s'élève à 8 salariés, dont 7 CDI et 1 CDD.

ÉVOLUTION en K€	2023	2024	2025
Effectif moyen des salariés (ETP)	7.84	7.91	8.48
Masse salariale brute	278	304	315

ACTIVITE OPÉRATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel de la société - Rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées

Aucune opération confiée par la Ville de Saint-Herblain à la société LAD-SPL

Les activités et opérations de la société LAD-SPL

Les activités 2025 sont détaillées dans le rapport de gestion annuel de la société.

Renouvellement urbain

Pôle Aménagement

7 concessions d'aménagement actives - 1 opération clôturée en septembre 2025.

15 mandats d'études - 15 contrats clôturés 2025.

12 mandats de réalisation - 1 opération clôturée en 2025.

2 prestations de services - 2 opérations clôturées en 2025.

Pôle Construction et rénovation énergétique

17 mandats de construction – 3 opérations clôturées en 2025.

11 prestations de services. 6 contrats achevés en 2025.

Pôle Ingénierie immobilière : 1 prestation de services.

Les transitions écologiques

Pôle Energie et bas carbone

Le Pôle énergie bas carbone intervient à la fois auprès des équipes opérationnelles de la direction du renouvellement urbain et pilote également des projets en direct.

En 2025, le Pôle EBC a accompagné les équipes opérationnelles sur 16 opérations pilotées par la direction du renouvellement urbain et 3 prestation de service en construction et rénovation énergétique.

Pôle Biodiversité

Le Pôle Biodiversité intervient à la fois auprès des équipes opérationnelles de la direction du renouvellement urbain, du Tourisme durable et pilote également des projets en direct.

En 2025, le Pôle biodiversité a apporté un soutien spécifique aux équipes opérationnelles :

- Accompagnements sur 27 opérations pilotées par la direction du renouvellement urbain : 1 concession d'aménagement, 5 mandats de réalisation, 12 mandats d'études, 9 prestations de service.
- Accompagnements sur 1 opération pilotée par la direction du tourisme durable : 1 mandat d'études, 1 prestation de services.

Le tourisme durable

Pôle Ingénierie touristique et observation :

4 prestations de services - 2 prestations achevées en 2025

2 mandats d'études

Pôle communication et promotion touristique : Une nouvelle stratégie de communication définie.

Pôle offre et produits touristiques : Le pôle conçoit, organise et met en marché des produits touristiques sous la forme de coffrets cadeaux ou autres séjours à destination du grand public et des scolaires.

Gestion d'équipements (DSP) et du fonds mutualisé de revitalisation de L.A.

La gestion d'équipements concerne La Maison du Lac de Grand-Lieu (DSP) - Le Circuit de Loire-Atlantique (DSP)

La gestion du fonds mutualisé de revitalisation de Loire-Atlantique : Afin d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques, il a été instauré une obligation de revitalisation à la charge des entreprises procédant à des restructurations. Une convention a été conclue entre l'Etat et le Département de Loire-Atlantique en octobre 2015 pour acter la création d'un fonds mutualisé de revitalisation (FMR). Le Département a délégué la gestion de ce fonds à LAD SPL.

Suite à la loi NOTRe, (...) LAD SPL a perdu la gestion de ce fonds qui a été transférée à la CCI. Toutefois, les 2 dossiers de revitalisation ayant bénéficié des fonds de SEITA et SERCEL continuaient à être gérés par LAD SPL. L'ensemble de ses dossiers d'entreprises étant aujourd'hui arrivés à leur terme, le solde de ces 2 fonds soit 220,5 K€ a été transféré à la CCI en décembre 2025.

Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Comme pour les exercices précédents, « la société entend poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires pour consolider et développer son chiffre d'affaires, tout en s'attachant à maîtriser au mieux le niveau de ses charges, notamment d'exploitation, de manière à honorer ses engagements et à tendre vers une situation comptable à l'équilibre.

LAD-SPL va poursuivre l'ensemble de ses missions et activer un développement offensif afin d'augmenter ses produits d'ingénierie territoriale et de répondre aux besoins des territoires de Loire-Atlantique.

(...) l'activité de la SPL est intrinsèquement liée aux moyens financiers et aux projets de ses actionnaires. Les changements d'exécutifs communaux et intercommunaux en 2026 vont impactés l'activité de la SPL (...) ».

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé : Néant

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

- Convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique départementale (2024-2026). La participation financière du Département s'élève à 1 200 K€ par an. Par avenant, la contribution du Département a été fixée à 1 130 K€ pour l'année 2025. Elle a été totalement encaissée.
- Convention de soutien départemental pour les actions de conseil et de développement touristiques portées par LAD-SPL (2024-2026). La contribution globale forfaitaire annuelle versée par le Conseil départemental est fixée à 1 620 K€. La contribution du Département a été fixée à 1 070 K€ pour l'année 2025. Elle a été totalement encaissée.
- Convention de délégation de service public pour la gestion de la Maison du Lac de Grand-Lieu (2024-2027). La contribution financière du délégant est fixée, au titre de 2025, à 528 K€. Ce montant a été totalement encaissé en 2025. Pour l'exercice 2025, la redevance pour la mise à disposition de l'équipement est de 36 K€ HT.
- Convention de délégation de service public, pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du circuit de Loire-Atlantique à FAY DE BRETAGNE (2023/2028), dont la principale activité est la sécurité routière. Pour l'exercice 2025, la redevance domaniale due annuellement au délégant est de 37 K€ HT.
- Convention d'avances de trésorerie avec LAD-GIE - En sa qualité de membre du GIE LAD, LAD-SPL a approuvé en décembre 2024 en C.A. une convention d'avances de trésorerie de maximum 360 K€. Le montant des avances de trésorerie, au 31 décembre 2025, s'élève à 144 K€.

SPL ERDRE CENS CHÉZINE RESTAURATION DURABLE

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

La fiche signalétique de la société

Société Publique locale Erdre Cens Chézine Restauration Durable (E2CRD)	
Date de constitution	20 septembre 2023
RCS Nantes	980 626 808
Siège social - Adresse administrative	16 rue Oliviers de Sesmaisons 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Numéro de SIRET	980 626 808 000 11
Président du Conseil d'Administration	Laurent GODET
Vice-Président(s) du Conseil d'Administration	Marie-Paule GAILLOCHET et Éric COUVEZ
Représentants des collectivités locales aux Conseils d'administration et Assemblées Générales	Ville de SAINT-HERBLAIN : <u>Bertrand AFFILÉ</u>, Guylaine YHARRASSARRY, Marcel COTTIN, Catherine MANZANARES, Éric COUVEZ Ville d'ORVAULT : <u>Jean-Sébastien GUITTON</u>, Marie-Paule GAILLOCHET, Yann GUILLON Ville de la CHAPELLE/ERDRE : <u>Katell ANDROMAQUE</u>, Laurent GODET, Jean-Noël LEBOSSE
Directeur Général	Laurent GODET
Commissaire aux Comptes	ORCOM

Objet social

En référence aux Statuts de la société – Dernière mise à jour statutaire suite à l'A.G.E. du 04 juillet 2024

La Société a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires :

- De réaliser toutes les actions et opérations nécessaires à la production des repas scolaires et autres publics relevant de la compétence de ses actionnaires, en ce compris l'exploitation de tous ouvrages utilisés à cette fin, ainsi que toutes prestations relatives à la livraison des repas produits ;
- De procéder à la construction, la gestion et l'exploitation des cuisines mutualisées, de leurs équipements et services liés à la production des repas en ce inclus l'éventuelle production de denrées alimentaires ou la réalisation d'opérations permettant d'y contribuer.

Actionnariat

Capital social : **1 700 000 euros**

Valeur nominale des actions : **100 euros**

Au cours de l'année 2025, aucune modification de la composition du conseil d'administration et aucun changement d'administrateur sont intervenus.

L'augmentation du capital portant le capital initial de la SPL de 170 000 € à 1 700 000 €, a été intégralement appelée et libérée au cours de l'exercice 2025 sur le compte courant bancaire de la SPL.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL			Nombre d'actions	Nombre de sièges administrateurs
A fin 2025	En %	En euros		
Collectivités locales	100%	1 700 000 €	17 000	11
SAINT-HERBLAIN	48%	816 000 €	8 160	5
ORVAULT	27%	459 000 €	4 590	3
CHAPELLE SUR ERDRE	25%	425 000 €	4 250	3

Le nombre d'administrateurs est de 11 dont **5 représentant la Ville de SAINT-HERBLAIN**.
Jetons de présence : Néant

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES en euros	2023-2024	2025
Capital social	1 700 000	1 700 000
Report à nouveau		-29 237
Résultat de l'exercice	-29 237	-43 451
Subventions d'investissement		3 297 893
Total capitaux propres	1 670 763	4 925 205

Ordre du jour des Conseils d'Administration 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2025

En 2025,

Le 25 avril, 11 représentants présents ou représentés

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/11/2024
- Arrêté des comptes 2023-2024
 - Arrêté du rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise de la SPL
 - Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024
 - Proposition affectation du résultat comptable
 - Approbation de l'ordre du jour de l'A.G.O. - Convocation de l'A.G.O.
- Opération de construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Autorisation de signature du Bail emphytéotique administratif relatif à l'assiette foncière de la future cuisine centrale – Autorisation de signature
 - Approbation de l'Avant-Projet Définitif du projet de construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Fixation du forfait définitif de la rémunération du Maître d'Œuvre
 - Point sur les marchés publics notifiés
 - Point sur le calendrier du projet, les opérations en cours.
- Feuille de route des études à mener pour la mise en exploitation de la cuisine : Point sur l'avancée de la feuille de route - Point sur le devenir de la Fée au Duc
- Questions diverses

Le 12 juin, 11 représentants présents ou représentés

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 avril 2025
- Opération de construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Approbation de l'Avant-Projet Définitif du projet de construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Fixation du forfait définitif de la rémunération du Maître d'Œuvre
 - Report de l'actualisation du Plan d'affaires et du rapport d'orientations stratégiques
 - Point sur le calendrier du projet, les opérations en cours.
 - Marchés publics notifiés depuis le précédent Conseil d'Administration.
- Réalisation de l'augmentation du capital (A.G. du 04/07/2024)

- Points info sur arrêté des comptes 2023-2024 – Correctif sur le rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise de la SPL – Rapport du Commissaire aux comptes exercice 2023-2024
- Questions diverses

Le 3 novembre, 11 représentants présents ou représentés

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2025
- Opération de construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Autorisation de signature de la convention de subvention avec NANTES MÉTROPOLE, relative à la construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Assurances à souscrire
 - Présentation du Projet de Cuisine centrale mutualisée, tel que publié au Dossier de Consultation des Entreprises
 - Marchés publics notifiés depuis le précédent Conseil d'Administration.
- Opportunités d'ajustements techniques des documents fondateurs de la SPL
- Questions diverses

Le 10 décembre, 9 représentants présents ou représentés sur 11

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 novembre 2025
- Opération de construction de la cuisine centrale mutualisée
 - Autorisation de signature des marchés de travaux de construction de la cuisine centrale mutualisée et autorisation de relancer la procédure de consultation pour certains lots
 - Marchés publics notifiés depuis le précédent Conseil d'Administration (information).
- Questions diverses

Le 18 décembre, 10 représentants présents ou représentés sur 11

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025
- Atterrissage budgétaire 2025 (information)
Approbation du budget prévisionnel 2026 comparé au Plan d'affaires approuvé
- Opération de construction de la cuisine centrale mutualisée - Autorisation de signature des marchés de travaux relancés, relatifs à la construction de la cuisine centrale mutualisée
- Feuille de route des études à mener pour la mise en exploitation de la cuisine (information)
- Calendrier institutionnel 2026 de la SPL (information)
- Questions diverses

Procédures de contrôles

Rapport sur le gouvernement de l'entreprise

Contrôles en interne

Le comité de suivi et d'engagement est une instance de contrôle analogue réunissant des élus non-administrateurs, le Président Directeur général et des représentants des services de chaque collectivité actionnaire. Il a pour mission :

- D'être informé et de contrôler la bonne marche de la Société, en procédant à toutes analyses et vérifications nécessaires à cet effet.
- De préparer les réunions du Conseil d'Administration de la Société, notamment en examinant les points fixés à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration.
- De formuler des avis auprès du Conseil d'Administration.

Seuls les élus titulaires, le Président Directeur Général et les 3 représentants des services de chaque collectivité ont une voix.

Le comité de suivi et d'Engagement s'est réuni 4 fois en 2025 : le 16 avril, le 12 juin, le 22 octobre et le 5 décembre.

Le contrôle analogue est assuré à travers la participation active des élus aux Conseils d'Administration et au Comité de Suivi et d'Engagement ainsi que par un investissement des agents issus des 3 collectivités actionnaires, et par la tenue de Comités de Pilotage avec le PDG, et les DGS des Villes actionnaires et de points de coordination avec les DGS des Villes actionnaires associant leurs DGA concernés en fonction de l'ordre du jour.

Contrôles en externe

La tenue de la comptabilité, les déclarations fiscales et l'établissement des comptes annuels sont assurés par le Cabinet SYNA Expert- comptable de la SPL, via un marché notifié le 21 novembre 2023 et ce pour les trois premiers exercices comptables de la SPL.

L'Assemblée Générale constitutive de la SPL, en septembre 2023, a nommé, à compter de 2024 jusqu'à 2029 inclus, le Cabinet ORCOM qui assure la mission de Commissaire aux Comptes de la SPL.

La SPL n'a pas fait l'objet d'autres contrôles au cours de l'exercice 2025.

Dispositif anti-corruption

Financement par la SPL, pour l'ensemble de ses administrateurs, d'une formation tenue le 2 octobre 2024 sur la « prise en main d'une EPL », sous l'animation de la Fédération des EPL.

Projet de mise en œuvre des actions afin de s'assurer de l'existence, de la qualité et de l'efficacité des mesures et procédures destinées à prévenir et détecter les atteintes à la probité.

Des mesures seront déployées dans le cadre de la prochaine mandature au 2d semestre 2026.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel de la société - Rapport du CAC sur les comptes annuels

Sont présentés dans le rapport de gestion annuel de la société :

- Le résultat de la société pour ses 2 exercices clos, conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967 ;
- Les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et des clients de la société, (décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes), en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce.

Chiffres d'affaires – Produits d'exploitation

Au titre de 2025, le C.A. HT est inexistant.

Démarrage de l'activité commerciale attendu pour 2028.

PRODUITS D'EXPLOITATION en K€	2023-2024	2025
Production immobilisée	0	75
Total	0	75

Comptes annuels (Principaux postes)

BILAN en K€	2023-2024	2025
Actif immobilisé	270	1 249
Actif circulant	1 417	4 452
Capitaux propres	1 671	4 925
Provisions	-	-
Dettes	782	776
Total bilan	2 453	5 701

Le résultat pour l'exercice 2025 se solde par **un déficit de -43 450 €.**

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2023-2024	2025
Produits d'exploitation	-	75
Charges d'exploitation	29	130
Résultat d'exploitation	-29	-55
Résultat financier	0	12
Résultat courant avant IS	-29	-43
Résultat exceptionnel	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat net de l'exercice	-29	-43

Pas de salarié sur l'exercice considéré.

ACTIVITE OPÉRATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

Rapport de gestion annuel de la société - Rapport spécial du CAC sur les conventions règlementées

Les activités et opérations de la société

L'activité de la société, au cours de l'exercice, porte sur les études de conception de la construction d'une cuisine centrale mutualisée implantée à SAINT-HERBLAIN, pour les communes de la CHAPELLE SUR ERDRE, ORVAULT et SAINT-HERBLAIN.

Les évènements marquants sur l'exercice clos portent notamment sur :

- Conception de l'équipement : Etudes de conception - Signature d'un BEA - Autorisation de permis de construire – Notification marchés de travaux
- Process internes de production des repas
- Restaurants satellites – Cahier des charges restaurant type en liaison froide
- Communication autour du projet
- Financement du projet de construction : Libération intégrale capital social – Convention de subvention d'investissement de NM - Lancement consultation bancaire en perspective du recours à l'emprunt pour le financement de l'opération de construction
- Mise en place d'outils de structuration de la société : Signature d'une convention de prestation avec la Ville de SAINT-HERBLAIN – Mise en place d'une plateforme de partage de données.

Les risques et incertitudes

Pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, la SPL n'a relevé aucun risque ou incertitude nécessitant la constitution d'une provision.

Perspectives

La SPL poursuit ses missions pour mener à terme le projet, dans le respect du plan d'Affaires projeté à 10 ans, approuvé en Conseil d'Administration le 4 juin 2024. Il sera actualisé chaque année (1^{ère} actualisation au C.A. du 10/02/2026), comme le prévoit le pacte des actionnaires et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Bail emphytéotique administratif, signé en juin 2025 entre la SPL ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE et la ville de Saint-Herblain. Ce bail porte sur l'assiette foncière sur laquelle la cuisine centrale sera construite.
- *Convention de subvention* : Une subvention signée le 1er décembre 2025 entre la SPL ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE et Nantes Métropole pour la construction d'une cuisine centrale.

Le montant de la subvention représente 3 297 893 euros.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

- Convention de mise à disposition d'un espace de travail signée entre la SPL ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE et la ville de LA CHAPELLE SUR ERDRE pour la mise à disposition d'un espace de travail dans les locaux municipaux sis 15 rue Jean Jaurès à LA CHAPELLE SUR ERDRE. La mise à disposition de l'espace est effectuée à titre gracieux.
- Convention d'apport en compte courant, signée entre la SPL ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE et la ville de SAINT-HERBLAIN pour un apport en compte courant à hauteur de 768 K€ pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois. Ce compte courant est non rémunéré.